

Validation électronique des Demandes de remboursement

Présentation générale	Page 2
Paramétrages préalables	Page 3
Création de la demande de remboursement	Page 6
Edition des demandes de remboursement	Page 7
Velidetion flecture interdendendende neukonneut	
validation electronique des demandes de remboursement	Page 8
Validation electronique des demandes de remboursement Validation des demandes par l'ordonnateur	Page 8 Page 9
Validation electronique des demandes de remboursement Validation des demandes par l'ordonnateur Rejet des demandes par l'ordonnateur	Page 8 Page 9 Page 10
Validation electronique des demandes de remboursement Validation des demandes par l'ordonnateur Rejet des demandes par l'ordonnateur Traitement des rejets des DE par le service Formation	Page 8 Page 9 Page 10 Page 10



2/11

Présentation générale

Les demandes de remboursement créées dans Gesform Evolution doivent être validées par un ordonnateur interne ou externe à l'établissement, afin d'être mises en paiement auprès de l'ANFH.

Après création de la demande de remboursement dans Gesform Evolution, l'édition de la fiche définitive et la signature de cette dernière peuvent être évitées par la mise en place de la validation électronique des demandes de remboursement par un ordonnateur. Cette option est activable depuis le menu *PLAN / PARAMETRES / PARAMETRAGE SITE*.

Cette possibilité permet à un ordonnateur de valider électroniquement tous les types de demandes de remboursements (agent / organisme / prestataire / établissement).

Si les demandes de remboursement sont considérées non conformes par l'ordonnateur, ce dernier pourra les rejeter pour permettre au service formation de retraiter les demandes de remboursement.

Un profil spécifique « Ordonnateur » est créé et doit être associé à un utilisateur rattaché à un agent interne ou externe qui aura préalablement été enregistré par la délégation territoriale dans les contacts établissement, en tant qu'ordonnateur (nouvelle fonction de contact). Un contrôle est opéré par Gesform Evolution pour s'assurer que le mail du contact établissement et le mail de connexion de l'utilisateur de Gesform Evolution soient identiques.

L'ordonnateur est alerté quotidiennement par mail tant que des DE sont en attente de validation de sa part, afin que ce dernier puisse se connecter à Gesform pour procéder au contrôle et à la validation des factures et demande de remboursement.



Paramétrages préalables

OPTION VALIDATION ELECTRONIQUE DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

Cette option est facultative et ne concerne que les établissements souhaitant mettre à disposition de l'ordonnateur, un accès à Gesform Evolution pour la validation électronique des demandes de remboursement.

Si cette option n'est pas mise en place, la validation des demandes de remboursement est réalisée par le service formation, après retour signé de la fiche définitive par l'ordonnateur.

1. Création par la délégation territoriale du contact établissement avec la fonction associée ORDONNATEUR

Ce paramétrage doit être réalisé <u>en amont</u> par la délégation territoriale. Le directeur de l'établissement doit communiquer par mail au délégué territorial ANFH, les Nom / Prénom / Téléphone et Mail de la personne désignée en tant qu'ordonnateur, et mettre ce dernier en copie. Une attention particulière doit être apportée sur l'adresse mail de ce contact.

Lorsque le contact est créé ou modifié par la délégation territoriale, une notification pour les établissements dans le menu message sur GE est affichée en cochant la rubrique « référentiel ».

Liste des Messages													
 Recherche avancée 													
Période de réception :			du au										
Objet :			Tous ou sélectionn	er un élément	*								
CGF:			Tous ou sélectionne	r des éléments)	Î							
Gestionnaire :			Tous ou sélectionne	r des éléments		Î							
Traité :			🔿 Tous 🔿 Traité 🖲	Non traité		_							
					Rechercher								
Référentiel (4)	Export	du résultat intégral (6	5000 lignes maximum)	: 🛐									
Collecte (0) Finance (0)	Affiche	r 20 🗸 lignes	par page				Restaurer les paramètr	res par défaut	Afficher/Masquer des colonnes	1	۳J	A P	
Formation (32)					Messa	ges du Référentiel							
	٥	Traité	Objet		Message		De	Reçu	Gestionnaire			Action	
Légende : Messages non traités	+		Modification or	donnateur	Nombre de message	s:1							
	+		Création ordon	nateur	Nombre de message	s:3							
	Affichag	je des lignes 1 à 2 sur	un total de 2						Début Pré	:édent	1 Sui	ivant Fin)

2. Création par l'administrateur de l'établissement du profil « ORDONNATEUR » (si ce profil n'existe pas dans Gesform Evolution)

Dans le menu ADMINISTRATION / PROFIL, créer un nouveau profil « Ordonnateur ».

réation d'un profil		Valider
Code :		
Entite" : Nom" :	Ordonnateur 1	
Fonction associée* :	Service formation Cavaluateur Cancadrant N + 2 AIPN Ressources RRH ou DRH Ordonnateur	
Fonctionnalités du profil Messages du profil		
Tout sélectionner Tout désélectionner		
Validation des demandes de remboursement	3	

- 1. Saisir le nom du profil
- 2. Sélectionner la fonction associée « Ordonnateur ».
- Cocher la fonctionnalité du profil « validation des demandes de remboursement », si cette dernière n'est pas cochée.



3. Création / modification par l'administrateur de l'établissement de l'utilisateur dans Gesform Evolution avec le profil ORDONNATEUR.

Dans le menu ADMINISTRATION / UTILISATEUR

Création d'un utilisateu Valider Annuler créer un utilisateur et lui associer le Entité* : MR profil Ordonnateur, Nom Prénom* erne 📄 Email* : Type Public : Date d'effet* nactif à partir du Associé à une ide Liste des profils 11194 ORDONNATEUR (+)Modification de l'utilisateur AF Valider Annuler Entité AF ou modifier un utilisateur existant en Nom Prénom AMELIE Email*: lui associant ce nouveau profil. Téléphon Type Public 22/09/2022 Date d'effet Inactif à partir du Associé à une li Liste des profils 3034 22/09/2022 11194 13/06/2023 (+)

Lors de l'ajout du profil ordonnateur à l'utilisateur, il est possible de déterminer une priorité qui déterminera l'ordre d'affichage, dans la liste déroulante du choix de l'ordonnateur, lors de la création de la demande de remboursement.

Si la priorité n'est pas définie, la liste des ordonnateurs s'affichera dans la création des demandes de remboursement, par ordre alphabétique.

Aucun périmètre de droit n'est à renseigner pour le profil « Ordonnateur ».

Profil		
Profil* :	Ordonnateur	×
Date d'effet* :	05/10/2023	
Inactif à partir du :		
Priorité affichage :		
Afficher les agents du	périmètre de droit Transfert du périmètre	
liste des métier	3	
Aucun métier pour l'ut	ilisateur	
Ajouter un Métier	res	
Aucune structure pou	rutilisateur	
Ajouter une Structure)	
		Ok Annule

Un contrôle est opéré par Gesform Evolution, lors de la validation, afin de s'assurer que les informations saisies soient strictement identiques au contact créé par la délégation territoriale.

Si l'utilisateur n'est pas référencé dans les contacts établissement, Gesform Evolution affiche un message : « L'utilisateur ne peut pas avoir de profil Ordonnateur car son email n'est pas référencé dans un contact de l'établissement ayant la fonction Ordonnateur. Demander à votre délégation territoriale ANFH d'ajouter ce contact pour votre établissement ».

L'administrateur de l'établissement doit prévenir l'ordonnateur que son compte GE est créé et qu'il peut initialiser son mot de passe via le lien « mot de passe oublié » de <u>https://ge.gesform.fr</u>. Si l'utilisateur possède déjà un compte GE, la génération du mot de passe n'est pas nécessaire. Lors de sa connexion à GE, le profil « Ordonnateur » lui sera proposé en plus de celui (ceux) existant(s).



4. Activation par l'établissement de la fonctionnalité de validation électronique.

Le paramétrage se réalise dans le menu *PLAN / PARAMETRES / PARAMETRAGE SITE*. Cocher la case « *Validation électronique des demandes de remboursement* » pour permettre à l'ordonnateur d'accéder à l'écran de validation.

Pa	aramétrage site	Valider
	Préfixe matricule :	01
	Interface GP* :	Interface GP ○ Utilisateur
	Blocage des inscriptions pour les cadres si le nombre de places du groupe est atteint :	
	Autoriser la visualisation des données financières sur l'exercice civil et au delà par les cadres :	
	Séparateur export CSV* :	;
	Séparateur export TXT* :	i
	Taux horaire unique* :	O Non 🖲 Oui 21,61
	Notification cadre via email :	
	Repas par défaut dans les DE agent :	
	Validation électronique des demandes de remboursement :	
	Nombre de jour de l'échéance de l'inscription en ligne :	



Création de la demande de remboursement

Il est possible d'identifier le nom de l'ordonnateur lors de la création des demandes de remboursement. Cette zone est affichée dans l'onglet « bénéficiaire », après la zone « gestionnaire » et est facultative. Dans la liste déroulante, s'affiche l'ensemble des ordonnateurs déclarés. L'ordre d'affichage des ordonnateurs peut être paramétré (*Cf. page 4*)

Création d'une demande	de remboi	ursement			Documents du dossi	er Paiements du dossier	Valider Annuler Disponibles enveloppes Autres écrans
Exercice DAPEC / Action :	2024			Etablissement :	PR		
N° DAPEC / Action :	37			Intitulé formation :	GYPSOT	HERAPIE PERFECTIONNEMEN	IT PLATRE ET RESINE
N° dossier :	2024_			Gestionnaire DAPEC :			
Bénéficiaire Groupes / Modules	s / Sessions	Saisie des frais et ventilatio	on financière	Documents associés			
Type bénéficiaire :		C	Agent C Etabl	issement \bigcirc Organisme \bigcirc Pre	stataire		
Attestation de présence :		0					
IBAN : Bénéficiaire paiement : BIC : Référence facture ou n° titre : Nambre de localificatife :		6	•]	
Tune de facture [*] :			Facture				
Gestionnaire : Ordonnateur :		1	Sélectionner un i	élément		v v	
Date de la demande* :			05/06/2024				
Date de la facture :							
Observation :							
Date validation :							-

- Si le nom de l'ordonnateur est identifié dans la demande de remboursement, seul ce dernier reçoit le mail l'invitant à se connecter à Gesform pour la validation de(s) DE. Seul cet ordonnateur aura la possibilité de valider la demande de remboursement.
- Si le nom de l'ordonnateur n'est pas identifié dans la DE, tous les ordonnateurs déclarés reçoivent le mail les invitant à se connecter à Gesform pour la validation de(s) DE.



Edition de la demande de remboursement

Après création de la demande de remboursement, Gesform Evolution affiche une fenêtre pour tous les types de demandes de remboursement.

	Edition DE X	
	La DE n°020 / 2024 / 73 a été créée. Vous pouvez maintenant éditer la fiche provisoire ou transmettre la DE à l'ordonnateur.	
	Edition provisoire Transmission ordonnateur Fermer	
Fermer	Si clic sur le bouton « <i>Fermer</i> », la DE n'est pas considére définitive et ne peut être visible par l'ordonnateur.	ée comme éditée provisoire, ni
	Dans la liste des demandes de remboursement, les trois dernières colonnes affichent les informations suivantes	◊ Validée
Edition provisoire	Permet d'éditer la demande de remboursement « <i>Provis</i> « provisoire » ne permet pas la validation par l'ordonnat délégation régionale.	soire ». Une demande éditée eur ni le traitement par la
	Cette édition peut permettre l'émission d'un titre de rec vérification par le responsable formation avant transmis une copie dans le dossier pour les établissements qui le	ette par la trésorerie, la sion à l'ordonnateur, conserver souhaitent
	Dans la liste des demandes de remboursement, les trois dernières colonnes affichent les informations suivantes	
		P 🖪 🖌
	Pour permettre le transfert vers l'ordonnateur d'une de éditée « provisoire », cliquer sur le bouton Edition définitive des DE.	mande de remboursement situé au-dessus de la liste
	Après avoir sélectionné les demandes grâce au bouton « sont transmises directement à l'ordonnateur pour valida « transmission ordonnateur » dans ce cas).	édition définitive », les DE ation (pas de bouton
Transmission ordonnateur	Une demande de remboursement n'est plus automatique l'ordonnateur pour validation. Il faut cliquer sur le bouto ordonnateur » pour que l'édition soit considérée comme par l'ordonnateur.	lement dirigée vers on « <i>transmission</i> e « définitive », et soit visible
	Dans la liste des demandes de remboursement, les trois dernières colonnes affichent les informations suivantes	≎ Validée Editée ≎ Action

RAPPEL : Si la validation électronique des demandes de remboursement n'est pas activée,	Edition DE		1	
l'établissement doit procéder à l'édition définitive de la demande de remboursement, afin que				
cette dernière soit signée par l'ordonnateur.	Vous pouvez maintenant éditer la fiche provisoire ou défini			
Après retour signé de la demande de remboursement, l'établissement doit procéder à la			-	
VALIDATION de la demande de remboursement pour que cette dernière soit visible par l'ANFH.	Edition provisoire	Edition definitive	Fermer	

×



Si des demandes de remboursement ont été créées par le service formation, l'ordonnateur reçoit un mail l'invitant à se connecter à Gesform Evolution.

Tant que des demandes de remboursement (au moins 1) sont à valider électroniquement par l'ordonnateur, un mail quotidien (du lundi au dimanche) est envoyé à l'ordonnateur à 8h chaque matin afin que la délégation ANFH puisse les traiter dans les meilleurs délais :

Me	essage :
Во	njour,
De	s demandes de remboursement formation sont en attente de validation pour votre établissement.
Ро	ur les valider, connectez-vous à Gesform Evolution.
Во	nne journée
AN	IFH

Le code de l'Ets dans lequel l'ordonnateur doit valider ces DE **est matérialisé dans l'Objet de ce mail quotidien** (dans le cas où l'ordonnateur valide des DE via Gesform Evolution dans plusieurs Ets). L'email Expéditeur <u>noreply@anfh.fr</u> ne doit pas être filtré par un dispositif antispam (liste blanche).

Seul le profil « Ordonnateur » permet de valider les demandes de remboursement. Si un utilisateur possède plusieurs profils, il faut impérativement se connecter avec le profil « ordonnateur » pour accéder au menu.

L'ordonnateur peut valider les demandes de remboursement dans le *menu PLAN / VALIDATION DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT*.

Validation des demandes de remboursement									
Type bénéficiaire :			Sélectionner un é *						
				Reche	rcher				
									Valider Annuler
Afficher 20 V lig	ines par page								
© DAPEC	¢ № DE	O Type de facture	O Type bénéficiaire	O Bénéficiaire paiement	≎ Gestionnaire	O Montant DE	○ Référence facture	Action	° 📄 o Rejet
/ 2024 / 19	74	F	0			100,00	¢	∞ 6 6	Rejeter
/ 2024 / 19	73	F	0			100,00	¢	6	Rejeter
/ 2024 / 19	71	F	E			345,76	¢	🗢 6 🖪	Rejeter
Affichage des lignes 1 à 3	sur un total de	3						Début Préc	tédent 1 Suivant Fin

Un critère de sélection est proposé pour filtrer sur le type de bénéficiaire : Agent / Organisme / Etablissement / Prestataire.



Dans la colonne ACTION, trois icônes sont présentes :

÷	Permet de consulter les informations saisies par le service formation sur la zone « observations » de la demande de remboursement. Cette icône n'est pas présente si aucune observation n'a été saisie sur la demande de remboursement.
C	Permet de consulter tous les documents PDF chargés dans la demande de remboursement
	Permet de consulter la demande de remboursement éditée

Deux cas de figure peuvent se présenter à l'ordonnateur : la validation de la demande ou le rejet de la demande.

La validation de la demande suppose que l'ordonnateur a procédé aux contrôles nécessaires et accepte la mise en paiement par l'ANFH.

Le rejet de la demande permet saisir un motif de rejet qui sera visible par le service formation pour correction de la demande.

VALIDATION DES DEMANDES PAR L'ORDONNATEUR

L'ordonnateur doit cocher les demandes à valider (case à cocher avant le bouton « rejeter »). Un message s'affiche lui permettant de confirmer ses choix.

Confirmation			×
Vous avez validé 2 paiements pour un montant total de 3569 €, vo	ulez-vous o	continuer	?
	Oui	Non	
			11.

Après avoir répondu Oui, un mail est également envoyé à l'ordonnateur.

Objet : Validation électronique des DE de [code Etablissement] par [nom de l'utilisateur] le [date de la validation]

Message :

Bonjour,

Vous avez validé xxx paiements pour un montant total de xxxx,xx € sur la semaine [*numéro de la semaine*]. Si vous n'êtes pas à l'origine de cette validation, merci de contacter l'administrateur GE de votre Etablissement.

Cordialement, ANFH

La validation par l'ordonnateur permet à la délégation territoriale de visualiser les demandes de remboursement et de réaliser ses contrôles pour la mise en paiement.



REJET DES DEMANDES PAR L'ORDONNATEUR

Sur la liste des demandes à valider, un bouton Rejeter permet à l'ordonnateur de saisir un motif de rejet.

Rejet d'une DE		,
Motif de rejet :		
	Rejeter	uler

La DE rejetée par l'ordonnateur disparait de la liste des DE à valider.

La DE est considérée comme non éditée / non validée et est visible par le service formation dans l'écran de recherche des demandes de remboursement avec une info-bulle dans la colonne « Validée ».

TRAITEMENT DES REJETS DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT PAR LE SERVICE FORMATION

Les demandes de remboursement rejetées par l'ordonnateur sont visibles dans l'écran de recherche des demandes de remboursement.

≎ Validée Edi	tée 💠 Action	Une info-bulle apparait dans la colonne validée.		
Q	🖪 🖌			
			Message	×
En cliquant sur l'info-bulle i le motif saisi par l'ordonnateur apparait :			coût non conforme à la facture	
			0)k

La demande de remboursement n'est plus considérée comme éditée définitive et des modifications peuvent être apportées.

Après modification de la Demande de remboursement par le service formation, une fenêtre s'affiche :

Edition DE		х
La DE a été enregistrée, vous	pouvez maintenant éditer la fiche provisoire ou	la transmettre à l'ordonnateur.
	Edition provisoire Transmission	ordonnateur

Voir le chapitre « Edition de la demande de remboursement » pour les fonctionnalités liées aux boutons.

ATTENTION PARTICULIERE : L'affichage de la demande de remboursement, une fois traitée par le service formation, conserve l'info-bulle, tant que la DE n'est pas validée par l'ordonnateur.

Si la colonne « Editée » affiche un D (*définitive*) ou P (*provisoire*), le rejet de la DE a bien été traité par le service formation. L'info-bulle disparaitra lors de la validation de la DE par l'ordonnateur.

≎ Valid	ée Editée ≎	Action
	D	🖪 🖌 🖌



Que faire si ...

CHANGEMENT D'ADRESSE EMAIL DE L'ORDONNATEUR

Etapes	Acteurs
1. Suppression du profil ordonnateur pour l'utilisateur (menu Administration / Utilisateur)	Administrateur Etablissement
2. Modification de l'adresse email de l'utilisateur (menu Administration / Utilisateur)	Administrateur Etablissement
 Mail du directeur de l'établissement au délégué territorial ANFH pour modification de l'adresse Email de l'ordonnateur (ancienne et nouvelle adresse mail). 	Directeur Etablissement
 Modification de l'adresse email de l'ordonnateur dans le contact du référentiel établissement. 	Délégation territoriale ANFH
5. Ajout du profil ordonnateur pour l'utilisateur (Menu Administration / Utilisateur)	Administrateur Etablissement